

## Le rôle du vétérinaire dans le devenir d'un animal de boucherie accidenté

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**

Les dates sont fixées par la DDecPP ou la DRAAF en lien avec l'ENSV

**Durée :**

15 minutes distanciel + ½ journée en présentiel

**Lieu :**

Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

**Public cible :**

Vétérinaires sanitaires dont l'activité porte au moins sur l'une des espèces suivantes : bovine, porcine, équine.

**Taille du public :**

Entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

**Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :**

La formation est animée par un binôme de deux formateurs :

- un vétérinaire officiel,
- un vétérinaire privé.

**Responsables pédagogiques :**

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV  
Katarina HO VAN BA, ENSV  
[formco@vetagro-sup.fr](mailto:formco@vetagro-sup.fr)  
Xavier GOURAUD, SNGTV

**Modalités d'inscription :**

Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

**Attestation remise en fin d'évaluation :**

Contactez votre DDecPP

**Tarifs :**

2740€ en cas de dispense par deux formateurs  
2235€ en cas de dispense par un seul formateur

**Accessibilité :**

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

### CONTEXTE

Face à un animal de boucherie accidenté que faut-il faire ? Transport à l'abattoir ? Abattage à la ferme ? Euthanasie ? Traitement palliatif ? Les nouvelles modalités de rédaction des CVI et les modalités d'application de la réglementation concernant l'aptitude au transport placent parfois le vétérinaire sanitaire devant des décisions difficiles à prendre et à faire accepter car elles entrent en contradiction avec les habitudes locales et la demande du détenteur de l'animal. Pour assumer ce rôle essentiel et pour optimiser la prise de décision, le vétérinaire sanitaire doit s'appuyer sur une bonne connaissance de la réglementation et, le cas échéant, un Certificat Vétérinaire d'Information (CVI) bien rédigé qui facilitera la communication entre tous les acteurs en particulier entre le vétérinaire et les services vétérinaires de l'abattoir.

### LA FORMATION

**Objectif général :**

Pouvoir gérer de manière optimale le devenir d'un animal de boucherie accidenté, en fonction du contexte, de la volonté de l'éleveur, des obligations réglementaires du vétérinaire sanitaire et de celles des exploitants d'abattoirs.

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les différentes options quant au devenir d'un animal de boucherie accidenté ;
- Être capable de mettre en œuvre les procédures opérationnelles correspondantes ;
- Pouvoir décider de l'aptitude au transport d'un animal accidenté à destination d'un abattoir ;
- Savoir rédiger et accompagner la rédaction du CVI adéquat (rôle des différents acteurs).

**Contenu :**

- Conditions de transport,
- Estimation corporelle, aptitude au transport,
- Abattage d'urgence des bovins accidentés et abattage en ferme,
- Rédaction des certificats vétérinaires d'information (CVI).

**Méthodes pédagogiques :**

Exposés, vidéos et mise en pratique.